



COLLEGE INTERNATIONAL VAUBAN



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

70, Boulevard d'Anvers
67000 STRASBOURG

03 88 61 56 51

ce.0671909L@ac-strasbourg.fr



DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ENTREE EN 5ème SECTION INTERNATIONALE DE COLLEGE
A retourner au collège pour le 08 février 2019 dernier délai.

SECTION ALLEMANDE COREENNE POLONAISE PORTUGAISE

NOM :

Prénom : Homme Femme

Date de naissance : / / Age : Lieu de naissance :

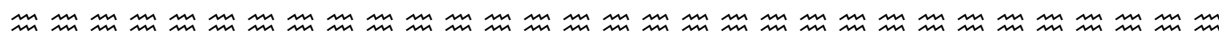
Nationalité : 1 : 2 :

Adresse complète :

ADRESSE MAIL (pour l'envoi de la convocation) - écrire de façon lisible :

Grid for email address input

Etablissement fréquenté actuellement



Cadre réservé à la Commission

Table with columns: DOSSIER, COMPLET (oui/non), TESTS (ECRIT/ORAL), RESULTATS

Nom du père * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



Nom de la mère * : Prénom :

Profession :

Nationalité : 1 2

Adresse complète :

.....



SCOLARITE ANTERIEURE

Etablissement fréquenté en 2018/2019 :

Adresse :

Classe actuelle : Langue vivante 1 :

Années scolaires	Classes	Section	Nom des établissements fréquentés antérieurement
2017/2018			
2016/2017			
2015/2016			

Nom et Prénom des frères et sœurs	Année de naissance	Etablissement scolaire fréquenté actuellement

Nombre d'années d'apprentissage accomplies dans la langue de la section demandée :

Dans quel pays

Langue maternelle :

Date et signature des parents* :	Date et signature du candidat :
----------------------------------	---------------------------------

*ou noms et signatures des responsables légaux

INFORMATIONS SUR LES SECTIONS INTERNATIONALES DE COLLEGE

Les sections internationales de collège sont destinées à accueillir, dans une même collectivité scolaire, des enfants français et étrangers.

1. LE BUT DES SECTIONS INTERNATIONALES :

Elles permettent aux enfants français et étrangers de suivre des études secondaires avec des professeurs français et étrangers.

- 1) Les enfants français suivent des études secondaires normales et reçoivent un enseignement de langue étrangère dans le cadre des sections confiées à des enseignants étrangers.
- 2) Les enfants étrangers apprennent la langue française par des méthodes appropriées avec des professeurs de français et étudient avec des enseignants de leur nationalité, un programme complémentaire dans leur langue maternelle. Ce programme a notamment pour but de faciliter, en cas de retour, les éventuelles réadaptations à l'enseignement donné dans les pays d'origine.

2. LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

- 1) Le présent dossier dûment complété
- 2) Des pièces justificatives :

NE PAS AGRAPHER LES DOCUMENTS

- la **copie** des bulletins scolaires des deux dernières années (pour l'année en cours : 1^{er} trimestre).

Le dossier complet devra être adressé au secrétariat du collège pour le 08 février dernier délai. Un accusé réception de votre demande de candidature vous sera remis.

Les convocations seront envoyées aux familles

Pensez à vérifier vos spams. Merci d'écrire lisiblement une adresse mail **valide et consultée régulièrement.**

1. L'ADMISSION AU COLLEGE :

Les candidats seront convoqués à un examen d'aptitude, dans la langue de la section, composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Les examens d'aptitude en langues auront lieu le 26 mars 2019

L'admission des élèves dans une section internationale est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale, sur proposition du chef d'établissement au vu du dossier et des résultats à l'examen.